



Procès-verbal de la

Séance plénière du Conseil général

Mardi 11 octobre 2022 à 19h00

Lieu : Salle de la Morge, Châteauneuf
Présences : 20 conseillers généraux (voir liste) / 9 conseillers communaux
Excusés : Angela Arce, Bertrand Antonin, Joël Berthoud, Nadine Meyer, Charlotte Monod, Frank Philippossian, Chloé Roh, Cédric Udry
Absent : Fournier Sébastien

M. Jean-Daniel Vergères ouvre la séance à 19h00 en saluant les personnes présentes. Il passe à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022.
2. Etat-Major de Conduite Régional (EMCR) et partenaires : situation sur Conthey.
3. Règlement sur l'eau potable :
 - 4.1) Rapport de la commission des Règlements.
 - 4.2) Approbation du Règlement sur l'eau potable.
4. Règlement sur les eaux à évacuer :
 - 4.1) Rapport de la commission des Règlements.
 - 4.2) Approbation du Règlement sur les eaux à évacuer.
5. Postulat : Offre scolaire pour le midi au cycle d'orientation régional de Conthey (Collège Derborence).
6. Postulat : A pied à l'école, laissons le choix aux familles.
7. Postulat : Mobilité douce à l'école, oui à des jours joker.
8. Postulat : La récréation, une vraie pause pour les enseignants.
9. Postulat : Economie d'énergie.
10. Postulat : Conthey, Cité de l'énergie.
11. Question : Mobilité douce à l'école, choix de la zone.
12. Question : Mobilité douce à l'école.
13. Question : Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.
14. Question : eConstruction.
15. Traitement du postulat : Maison de la Santé – assurer un accès aux soins pour tous.
16. Traitement du postulat : Conthey : ses alpages et ses sentiers pédestres.
17. Informations de la Municipalité.
18. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 est approuvé par l'ensemble des membres présents.



2. Etat-Major de Conduite Régional (EMCR) et partenaires : situation sur Conthey

M. Philippe Girod introduit la présentation du jour en faisant notamment l'historique de l'Etat-Major et en mentionnant les bases légales y relatives. Il présente également la mission de l'Etat-Major qui peut se résumer en l'appui aux forces en présence et au pouvoir exécutif de la commune. M. Philippe Girod décrit l'organigramme de l'EMCR, le budget de l'entité et les projets en cours.

M. Eric Papilloud présente son travail en lien avec la gestion des risques. Cette analyse des risques est nécessaire pour l'élaboration des planifications d'urgence. Il présente également les recommandations émises aux autorités politiques.

M. Philippe Girod développe un cas concret, à savoir la gestion des événements d'août 2019 sur la commune de Chamoson (passage d'une lave torrentielle).

M. Gérald Glassey présente le profil des personnes recherchées et les formations mises à disposition pour les membres de l'Etat-Major. Il présente également l'ensemble des modules transversaux, soit l'ensemble des points potentiels à gérer lors d'un événement extraordinaire.

M. Yann Fontannaz présente son travail dans l'élaboration des consignes de comportement en cas d'évènement extraordinaire. Il relève également les journées sécurité mises en place dans les écoles. Il décrit également les outils de planification et d'intervention gérés par l'Etat-Major, dont les cartes de dangers en lien avec les avalanches, par exemple.

Les orateurs de l'EMCR sont remerciés pour leur intervention.

3. Règlement sur l'eau potable

M. Christophe Germanier fait part à l'Assemblée de quelques compléments en lien avec les deux Règlements soumis à approbation. Il définit les principes de ces Règlements (autofinancement, renouvellement des infrastructures, préservation de l'environnement, etc.). Il présente les méthodes de calculs, en lien avec les frais de fonctionnement, d'entretien et de renouvellement du réseau. Pour exemple concernant l'eau potable, le réseau d'eau à disposition est évalué à CHF 43'727'000. Le coût annuel à couvrir est estimé à environ CHF 1'455'887 à part égale (50/50) entre la taxe de base et la taxe de consommation. Il relève également que les fourchettes de prix proposées ont été analysées par M. Prix.

M. Christophe Germanier présente ensuite l'impact théorique calculé de la mise en œuvre de ce Règlement pour des ménages de 2 et 4 personnes. Chaque commune ayant ses propres méthodes de calculs, les comparaisons sont difficiles.

M. Daniel Gyger souhaite, avant de passer au vote sur l'entrée en matière, faire part du fait que les Règlements proposés ne font pas mention du concept de l'eau grise (eau de pluie récupérée en toiture par exemple).

L'entrée en matière est acceptée par 18 conseillers généraux contre 2 abstentions.

Rapport de la commission des Règlements

Il est passé à la lecture du Règlement article par article. M. Jean-Marc Cheseaux, rapporteur de la commission des Règlements, fait part à l'Assemblée des remarques et précisions apportées par la commission des Règlements.



Dans le cadre du débat final, M. Gérald Nanchen tient à faire le point sur les différentes discussions qu'a suscité le Règlement sur l'eau potable. Selon lui, ledit Règlement ne peut pas régler tous les problèmes en lien avec la consommation d'eau. Il permet cependant de garantir l'accès à l'eau et de répondre au principe de financement du pollueur-payeur. Il doit, en ce sens et selon M. Gérald Nanchen, être accepté.

M. Julien Fournier s'exprimant au nom de l'Alliance communal tient tout d'abord à saluer le travail effectué par la commission des Règlements. Il relève que la pose de compteurs permettra de taxer équitablement tous les consommateurs. Il explique qu'une fois la période de transition passée, la Municipalité disposera d'un outil sûr pour une gestion intégrée du réseau (suivi de la consommation et repérage de pertes, par exemple). Il conclut en précisant que l'Alliance communale soutient l'acceptation du Règlement.

M. Damien Fumeaux émet plusieurs questions sur le Règlement sur l'eau potable ; en lien avec le libre choix quant à l'achat du compteur et la prise en compte des mètres carrés et mètres cubes dans le calcul de la taxe de base.

M. Philippe Germanier, Conseiller communal en charge du dicastère territoire – environnement, apporte les réponses aux questions de M. Damien Fumeaux. Il mentionne que laisser le libre choix du compteur au consommateur rendra la collecte des données très difficile. De plus, en étant propriétaire des compteurs, la Municipalité pourra mieux gérer le remplacement de ceux-ci selon leur durée de vie. Il précise la différence entre l'utilisation des mètres carrés (taxe de base, données disponibles) et des mètres cubes (taxe de raccordement, calculés lors de la mise à l'enquête).

Approbation du Règlement sur l'eau potable

Le Règlement sur l'eau potable est approuvé en première lecture par 17 voix et refusé par une personne. Deux personnes se sont abstenues.

M. Jean-Daniel Vergères précise que les éventuels amendements peuvent être déposés jusqu'au 22 octobre 2022. Une séance extraordinaire est agendée au 8 novembre 2022.

4. Règlement sur les eaux à évacuer

Rapport de la commission des Règlements

Le Règlement est passé en lecture article par article. Les remarques de la commission des Règlements sont apportées par M. Jean-Marc Cheseaux.

En conclusion, M. Jean-Marc Cheseaux tient à préciser que les membres de la commission des Règlements sont conscients que la marge de manœuvre de l'Exécutif est faible compte tenu des exigences de l'Etat du Valais. Les membres de ladite commission émettent le souhait que les citoyens soient informés en toute transparence de l'application des Règlements sur l'eau potable et sur les eaux à évacuer.

M. Julien Fournier relève que la commission des Règlements a été mise sous pression par les délais imposés pour le traitement de ces Règlements. Il rappelle que l'un des buts du Règlement des eaux à évacuer est de limiter la quantité d'eau claire (eau de toiture notamment) à traiter par la STEP. Il indique, au nom de l'Alliance communale, que le Règlement proposé est abouti et doit être accepté.

M. Daniel Gyger déplore le fait que la taxe sur les eaux à évacuer repose sur les données des compteurs décomptant l'arrivée d'eau. Précisément, il estime que l'eau utilisée pour l'arrosage et qui n'est pas traitée à la STEP n'a pas à être taxée.

M. Philippe Germanier relève deux éléments. Le premier étant qu'il constate que peu de Règlements mentionnent les eaux grises. Il pense à ce sujet que taxer ces eaux n'encouragerait pas à investir pour récupérer l'eau de toiture par exemple. Ceci serait un mauvais signal. En deuxième lieu, il rappelle que les Règlements ne sont pas figés et sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins et possibilités techniques.



Approbation du Règlement sur les eaux à évacuer

Le règlement sur les eaux à évacuer est approuvé en 1^{ère} lecture par 17 conseillers généraux. Trois abstentions sont relevées.

5. Postulat : Offre scolaire pour le repas de midi au cycle d'orientation régional de Conthey (Collège Derborence)

M. Gérald Nanchen apporte quelques compléments en lien avec une étude déjà réalisée en 2018 par le cycle d'orientation régional de Conthey. En somme le groupe du Centre adhère à ce postulat.

Le postulat est transmis à l'Exécutif.

6. Postulat : A pied à l'école, laissons le choix aux familles

Mme Emilie Dessimoz précise que le groupe de l'Alliance communale a analysé ce postulat. Citant les références légales, elle rappelle que la commune a l'obligation de mettre en place un transport gratuit dès que le temps de marche entre le domicile et l'école dépasse 30 minutes. Informations prises, Mme Emilie Dessimoz indique que la commune de Conthey s'est basée sur un temps de parcours moyen de 25 minutes pour la définition de cette zone verte. Citant également les bienfaits de cette mesure, Mme Emilie Dessimoz invite les membres présents à combattre ce postulat.

M. Damien Fumeaux émet le souhait que ce postulat puisse être traité par l'Exécutif.

Le postulat est combattu par 17 personnes. Deux personnes l'ont accepté et une s'est abstenue. Ledit postulat est classé.

7. Postulat : Mobilité douce à l'école, oui à des jours joker

Mme Emilie Dessimoz estime que la mise en place des jours jokers demandés serait trop onéreuse pour la Municipalité.

M. Fumeaux demande à ce que ce postulat puisse être traité par l'Exécutif.

Le postulat : Mobilité douce à l'école, oui à des jours joker est combattu par 18 conseillers généraux. Un refus et une abstention sont relevés.

8. Postulat : La récréation, une vraie pause pour les enseignants

M. Damien Fumeaux retire ce postulat.

9. Postulat : Economie d'énergie

En l'absence de M. Frank Philipposian, M. Julien Fournier expose l'argumentaire du déposant. Constatant les mesures d'ores et déjà prises par le Conseil communal, M. Frank Philipposian retire son postulat. Il exhorte tout de même l'Exécutif à aller plus loin dans les démarches entreprises.

10. Postulat : Conthey, Cité de l'énergie

Aucune demande de parole n'est observée. Le postulat est transmis à l'Exécutif.

11. Question : Mobilité douce à l'école, choix de la zone

Les réponses apportées lors du traitement du point No 7 suffisent au déposant.

12. Question : Mobilité douce à l'école

Une réponse sera apportée lors de la prochaine séance.



13. Question : Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables

M. Stéphane Marquis développe cette question sur la mise en œuvre d'un Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.

M. Philippe Germanier répond d'ores et déjà que le plan directeur des énergies est achevé et que des subventions pour l'achat de vélos électriques ont été distribuées. Il indique que l'élaboration de ce Règlement demande un travail conséquent et qu'un montant pour s'adjoindre les services d'un délégué à l'énergie (interne ou externe) a été porté au budget 2023. Une réponse écrite sera transmise par le Conseil communal.

14. Question : eConstruction

En réponse à la question de M. Gérald Nanchen, M. Christophe Germanier indique que les dossiers dont la compétence est cantonale seront traités électroniquement dès le 1^{er} janvier 2023. Les communes conservent le choix quant à un traitement électronique ou non des demandes. M. Christophe Germanier informe que l'intention de la commune de Conthey est de passer au traitement électronique des données durant le 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2023.

Cette réponse orale est suffisante pour M. Gérald Nanchen.

15. Traitement du postulat : Maison de la Santé – assurer un accès aux soins pour tous

La réponse a été transmise au Conseil général avec les documents en lien avec la séance. M. Gérald Nanchen, pour le groupe du Centre, indique dans sa prise de parole avoir pris note de cette réponse. Il relève que l'augmentation du nombre de praticiens de quelque 21% entre 2014 et 2018, selon l'enquête réalisée par l'Observatoire cantonal de la santé (OVS), concerne les médecins spécialistes et ceci sur l'intégralité du territoire valaisan. Cette même étude mentionne en revanche une diminution de 6% des médecins de 1^{er} recours pour le Valais central.

M. Gérald Nanchen indique également que le centre médical le Forum à Sion ne peut pas être considéré comme un nouveau centre d'urgence étant donné qu'il existe depuis une trentaine d'années.

M. Gérald Nanchen indique que, selon les statistiques de l'OVS de 2021, le Valais compte 3.41 médecins, toutes catégories confondues, pour 1'000 habitants. Ce chiffre est de 1.23 médecin pour 1'000 habitants dans le Valais central en prenant compte que des médecins de 1^{er} recours. Les projets en cours entre Vétroz (5 nouveaux médecins) et Conthey (2 nouveaux médecins) devraient permettre de proposer 17 médecins pour une population de 15'300 habitants, ce qui représente un taux de 1.11 médecin pour 1'000 habitants.

16. Traitement du postulat : Conthey : ses alpages et ses sentiers pédestres

La réponse transmise ne suscite aucune prise de parole.

17. Informations de la Municipalité

- Pénurie d'énergie : Différentes mesures ont été prises par la Municipalité.
- Réservoir de Sensine : M. Christophe Germanier présente le décompte final du réservoir de Sensine. L'écart positif est de CHF 169'205.
- PDi (Plan directeur intercommunal) : M. Christophe Germanier affirme que le plan directeur intercommunal est en phase de finalisation. Les Règlements communaux y relatifs devront s'inspirer et tenir compte de la vision générale de ce PDi par la suite.
- Vélos électriques : M. Christophe Germanier indique que l'enveloppe initiale de CHF10'000.00 concernant le subventionnement de l'achat de vélos électriques a été augmentée à CHF 15'000.00.



- Liaison Plaine - Montagne : M. Christophe Germanier indique que cette liaison a été reconnue au niveau TRV. Ceci laisse présager une subvention d'environ 80% des coûts de fonctionnement par la Confédération.
- Crèche - nurserie : M. Christophe Germanier rappelle l'urgence du projet. Une mise à l'enquête sera publiée à très court terme. Ceci afin de pouvoir lancer un appel d'offres et demander le crédit nécessaire. Une présentation sera faite lors de la prochaine séance plénière.
- Pinèdes : M. Christophe Germanier indique que la commission cantonale des constructions n'a pas encore statué à ce sujet. Le dossier demeure en cours de traitement auprès de l'Etat du Valais pour la levée de différentes oppositions.

18. Divers

M. Daniel Gyger questionne l'Exécutif concernant la fixation du prix pour le rachat de l'électricité produite par les citoyens par OIKEN SA. Il rend également l'Assemblée attentive au fait que la date du relevé des compteurs peut influencer la facture d'électricité ; ceci en raison de l'évolution des tarifs au 1^{er} janvier 2023. M. Christophe Germanier, représentant de la Municipalité au Conseil d'administration d'OIKEN SA fera un feedback lors de la prochaine séance plénière.

Le président remercie l'Assemblée pour cette séance et rappelle que la prochaine échéance est la séance plénière extraordinaire du 8 novembre 2022. Le Conseil général est en pensée avec M. José Benitez qui a récemment perdu son père.

- Annexes** :
- Procès-verbal de la séance du 14 juin 2022.
 - Règlement sur l'eau potable – message.
 - Règlement sur l'eau potable.
 - Règlement sur les eaux à évacuer – message.
 - Règlement sur les eaux à évacuer.
 - Rapport de la commission des Règlements (y.c. réponses de l'Exécutif).
 - Postulat : Offre scolaire pour le midi au cycle régional de Conthey (Collège Derborence).
 - Postulat : A pied à l'école, laissons le choix aux familles.
 - Postulat : Mobilité douce à l'école, oui à des jours joker.
 - Postulat : La récréation, une vraie pause pour les enseignants.
 - Postulat : Economie d'énergie.
 - Postulat : Conthey citée de l'énergie.
 - Question : Mobilité douce à l'école, choix de la zone.
 - Question : Mobilité douce à l'école.
 - Question : Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation de l'énergie.
 - Réponse au postulat : Maison de la santé – assurer un accès aux soins pour tous.
 - Réponse au postulat : Conthey ses alpages et ses sentiers pédestres.

Conthey, le 11 octobre 2022

Le Président du Conseil général


Jean-Daniel Vergères

Le secrétaire du Conseil général


Josué Coudray